



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 19 septembre 2017,

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Vous souhaitez rénover votre logement ? L'Anah vous aide !**

Des aides financières et un accompagnement de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) existent pour rénover votre logement, ne passez pas à côté !

#### **À qui s'adressent les aides de l'Anah ?**

Les aides de l'Anah s'adressent aux propriétaires occupants\* aux ressources modestes. Par exemple, une famille de 4 personnes pourra prétendre aux aides de l'Anah si ses ressources ne dépassent pas 37 826 € (Revenu Fiscal de Référence de l'année n-2).

*\* je suis propriétaire occupant si je suis propriétaire du logement que j'occupe et que j'y habite au moins 8 mois/an.*

L'ADIL 26 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) estime que 30 000 ménages ardéchois remplissent les conditions pour bénéficier de cette aide (niveau de revenus et ancienneté du logement), soit près d'un ménage propriétaire occupant sur trois !

#### **Pour quels types de travaux ?**

Les aides de l'Anah permettent :

- d'améliorer son confort thermique, d'être mieux chauffé, de faire des travaux de rénovation énergétique (exemple : isolation, changement du mode de chauffage),
- d'adapter son logement pour continuer à bien vieillir chez soi (exemple : remplacement d'une baignoire par une douche à l'italienne, installation de main courante),
- de rénover son logement pour le rendre confortable et sain (exemple : achat d'un logement très dégradé qui doit être rénové avant d'y habiter : installation d'une salle de bain, installation ou rénovation des réseaux d'eau, électricité ou gaz, ...),

#### **Ce que peuvent vous apporter l'Anah et ses partenaires locaux :**

- **Un service de proximité** pour obtenir des conseils gratuits et indépendants et vous orienter dans votre projet de rénovation (association Polénergie),
- **La garantie d'être conseillé et accompagné** par un opérateur professionnel pour toutes les étapes de votre projet,
- **Un accompagnement financier** : une aide financière de l'Anah entre 35 et 50 % du montant HT est possible en fonction de vos ressources, de la localisation de votre logement et de votre projet de travaux. Le programme Habiter Mieux vous apporte une aide supplémentaire de 10 % du montant HT (plafonnée à 1 600 € ou 2 000 € selon vos revenus). Cette aide peut être complétée par les collectivités.



## La rénovation énergétique : une priorité nationale, et des budgets au rendez-vous

Avec un objectif national historique de 100 000 logements rénovés grâce au programme Habiter Mieux en 2017 (et le budget permettant d'y arriver !), il y a une réelle opportunité de financement à saisir !

En Ardèche, plus de 1 500 ménages ont déjà sauté le pas de la rénovation énergétique avec le programme Habiter Mieux depuis 2011, soit plus de 20 millions € d'aides de l'Anah et de l'État. Serez-vous le prochain à vous lancer ?

À noter : les aides financières de l'Anah peuvent être complétées par les collectivités locales, les caisses de retraites, le crédit d'impôt, la TVA à taux réduit, ... à ces financements, s'ajoutent également les économies d'énergie réalisées !

### Pour aller plus loin et s'informer :

L'association **Polénergie** (Point de rénovation Info Service) vous accompagne gratuitement dans la définition de votre projet et les possibilités de financement. Des permanences téléphoniques sur l'ensemble du département et des permanences physiques sont assurées sur de nombreux territoires en Ardèche.

→ voir le site internet : [www.polenergie.org](http://www.polenergie.org)

→ contacter un conseiller : 04 75 35 87 34

Le site internet national rénovation info service (les aides financières, des témoignages) : [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)

Le site internet de l'Anah : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

